



Ecole Industrielle Thuin / Montigny-le-Tilleul

JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

Pour que votre inscription et votre parcours de formation se déroulent dans les meilleures conditions, quelques éléments administratifs et règles de présence sont à prendre en compte. Nous vous invitons à veiller à ce que votre dossier soit complet avant la fin du mois de septembre.

Cela comprend notamment :

- Le paiement du droit d'inscription ;
- Les documents liés à une éventuelle demande d'exonération ;
- Ainsi que les documents administratifs demandés lors de l'inscription.

En cas de demande d'exonération refusée par l'organisme concerné, le droit d'inscription reste dû. Nous savons qu'en formation pour adultes, il n'est pas toujours simple de concilier vie professionnelle, vie familiale et temps de formation.

En cas d'absence, l'important est de prévenir le secrétariat dès que possible, idéalement avant le début du cours, et de transmettre un justificatif dans les 4 jours ouvrables suivant le début de l'absence.

Selon la situation, il peut s'agir :

- D'un certificat médical ;
- D'une attestation professionnelle ;
- D'un justificatif administratif ;
- Ou du formulaire prévu par l'école pour certaines situations exceptionnelles.

Une présence régulière reste essentielle pour assurer un bon suivi de la formation.

Conformément aux règles fixées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, au-delà de 20 % d'absences injustifiées, l'étudiant ne peut plus être maintenu dans l'unité de formation concernée.

Par ailleurs, lorsque la présence au cours — absences justifiées ou non — n'atteint pas 50 % des périodes prévues, le Conseil des études peut être amené à se prononcer sur l'accès aux évaluations certificatives.

En cas de question ou de situation particulière, le secrétariat et la direction restent disponibles pour vous accompagner.



Ecole Industrielle Thuin / Montigny-le-Tilleul

JUSTIFICATIF D'ABSENCE

info@eithuinea.be - +32 71 59 04 69 - www.eithuinea.be

Année Scolaire 20..... / 20

NOM et Prénom

Section

Dates de l'absence

- ☐ Raison Médicale certificat à fournir
- ☐ Maladie d'un jour
- ☐ Raison professionnelle Attestation à fournir
- ☐ Problème de Transport Attestation à fournir
- ☐ Obligation administrative Attestation à fournir
- ☐ Raison Impérieuse et exceptionnelle

Signature de l'étudiant



Ecole Industrielle Thuin / Montigny-le-Tilleul

JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

Pour que votre inscription et votre parcours de formation se déroulent dans les meilleures conditions, quelques éléments administratifs et règles de présence sont à prendre en compte. Nous vous invitons à veiller à ce que votre dossier soit complet avant la fin du mois de septembre.

Cela comprend notamment :

- Le paiement du droit d'inscription ;
- Les documents liés à une éventuelle demande d'exonération ;
- Ainsi que les documents administratifs demandés lors de l'inscription.

En cas de demande d'exonération refusée par l'organisme concerné, le droit d'inscription reste dû. Nous savons qu'en formation pour adultes, il n'est pas toujours simple de concilier vie professionnelle, vie familiale et temps de formation.

En cas d'absence, l'important est de prévenir le secrétariat dès que possible, idéalement avant le début du cours, et de transmettre un justificatif dans les 4 jours ouvrables suivant le début de l'absence.

Selon la situation, il peut s'agir :

- D'un certificat médical ;
- D'une attestation professionnelle ;
- D'un justificatif administratif ;
- Ou du formulaire prévu par l'école pour certaines situations exceptionnelles.

Une présence régulière reste essentielle pour assurer un bon suivi de la formation.

Conformément aux règles fixées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, au-delà de 20 % d'absences injustifiées, l'étudiant ne peut plus être maintenu dans l'unité de formation concernée.

Par ailleurs, lorsque la présence au cours — absences justifiées ou non — n'atteint pas 50 % des périodes prévues, le Conseil des études peut être amené à se prononcer sur l'accès aux évaluations certificatives.

En cas de question ou de situation particulière, le secrétariat et la direction restent disponibles pour vous accompagner.



Ecole Industrielle Thuin / Montigny-le-Tilleul

JUSTIFICATIF D'ABSENCE

info@eithuinea.be - +32 71 59 04 69 - www.eithuinea.be

Année Scolaire 20..... / 20

NOM et Prénom

Section

Dates de l'absence

- ☐ Raison Médicale certificat à fournir
- ☐ Maladie d'un jour
- ☐ Raison professionnelle Attestation à fournir
- ☐ Problème de Transport Attestation à fournir
- ☐ Obligation administrative Attestation à fournir
- ☐ Raison Impérieuse et exceptionnelle

Signature de l'étudiant